

Interpellation :

Quelles actions pour lutter contre les espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes ?

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal et de la Municipalité,

Lors du dernier Conseil communal, je vous avais demandé ce que faisait la Commune pour lutter contre les plantes invasives comme le Buddleia. Vous m'aviez répondu que c'était le garde forestier qui s'en occupait et que sur les parcelles de la Commune il n'y en avait pas. Malheureusement il y en a partout et certaines parcelles de la Commune sont également envahies, en particulier au ch. des Cibleries.

Mis à part les Buddleia, il existe toute sorte d'autres plantes invasives, mais aussi d'insectes comme la punaise diabolique, qui s'attaque entre autres aux arbres fruitiers et qui est bien présente à Crissier. Cette espèce a causé pour plusieurs millions de dégâts dans d'autres cantons. Le frelon asiatique s'approche de Crissier, le moustique tigre est lui présent, pour ne citer que quelques-unes de ces espèces invasives. Dans le cas du moustique tigre, diverses actions ont été mises en place à Crissier et dans les environs.

Au vu de tous les problèmes et impacts écologiques, économiques et de santé que ces espèces ont déclenchés, le RESOC demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Commune a-t-elle mis en place des actions selon les recommandations cantonales de surveillance et de lutte contre ces espèces invasives ? Si oui lesquelles ?
- Quels types de surveillance de l'arrivée et du développement de ces espèces ont-elles été mises en place par la Commune ?
- Quelles informations ont-elles été transmises à la population concernant ces espèces et leurs impacts et sous quelles formes ?

Je remercie d'avance la Municipalité de la réponse écrite qu'elle voudra bien transmettre pour un prochain Conseil.

Debora Cantoni Glairot